

L'état relatif à la présence de termites



Les termites prolifèrent aujourd'hui sur le territoire français. Ces insectes dégradent de nombreux matériaux parmi lesquels le bois. Or cette dégradation peut mettre en péril la résistance mécanique des bois et mettre en péril la solidité de la construction ainsi que la sécurité des personnes. La loi termites du 8 juin 1999 a pour objectif d'endiguer leur progression, à protéger les constructions et à informer les acquéreurs d'immeubles.

Informations Générales

[widgetkit id=8]